

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
187<sup>e</sup> année  
19 mai 2011  
n° 19 / 7468<sup>e</sup>  
pages 1273 à 1336

## NOTES / Société anonyme

Revirement de jurisprudence (à propos de la prescription de l'action en nullité d'une convention réglementée),  
*note sous Com. 8 févr. 2011*

> *Nicolas Molfessis et Julie Klein*

1314

> *Franck Marmoz*

1321

## ÉDITO

1273 La doctrine aboie, la Cour de cassation passe..., *Félix Rome*

## ACTUALITÉS

- 1277 Sous-traitance mobilière internationale : loi de police
- 1280 Poursuite du voyage impossible : responsabilité de la SNCF
- 1288 Liberté d'expression du salarié : cas du sportif professionnel

## POINT DE VUE

1291 Mesures conservatoires et ordonnance d'injonction de payer : une union attendue !,  
*Ludovic Lauvergnat*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1293 **Chroniques**: Contrefaçon et conflits de lois : quelques remarques sur la liste des conventions internationales censées primer le règlement Rome II, *Tristan Azzi et Edouard Treppoz*
- 1299 L'avocate handicapée au palais (ou les affres de l'accessibilité des prétoires), *Augustin Boujeka*
- 1306 **Panorama**: Exécution des peines, *Jean-Paul Céré, Martine Herzog-Evans et Eric Péchillon*
- 1325 **Notes**: Citoyenneté européenne : la Cour de justice apporte une nouvelle pierre à son édifice,  
*note sous CJUE 8 mars 2011, Sabine Corneloup*
- 1328 Le vendeur d'un immeuble, qualifié de maître d'œuvre « de fait », est assimilé à un professionnel,  
*note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 9 févr. 2011, Jean-Patrice Storck*
- 1332 La non-conformité à l'article 6, § 1, de la Convention EDH du régime transitoire applicable aux visites et saisies effectuées en matière de concurrence,  
*note sous CEDH 21 déc. 2010, Haritini Matsopoulou*

## ENTRETIEN

1336 Jean-Marc Sauvé - Qu'est-ce qu'un bon juge européen ?

DALLOZ

321119



9 782993 211199

# Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER  
Alain LACABARATS, Denis MAZEAUD,  
Philippe MERLE et Charles VALLEE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

## EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition.

## REDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef  
Inès GALLMEISTER (5356) Rédactrice en chef adjointe

### • REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)  
• CHEFS DE RUBRIQUES  
Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET  
Commerce électronique: Cédric MANARA  
Concurrence - Distribution: Eric CHEVRIER  
Contrat d'affaires: Xavier DELPECH  
Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH  
Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD  
Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET  
Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU  
Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:  
Françoise ARRIAGADA (5363)  
Katy PERCHEREAU (5366)  
Secrétaire d'édition: Patricia PRIN (5284)  
Maquettiste - Graphiste: Patrick VERDON (5448)

## ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Mélanie WONG  
Abonnements: Yvette NAY  
Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN  
Abonnements: ventes@dalloz.fr  
Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92  
Revue hebdomadaire (44 numéros par an)  
Prix de l'abonnement: France: 385 € HT (393,09 € TTC)  
Etranger: 451 € HT (460,47 € TTC)  
Prix au numéro: 18,38 € TTC  
ISSN 0034-1835  
N° CPPAP 1012 T 82206  
JOUVE, 733, rue St Léonard BP3  
53101 Mayenne cedex  
Dépôt légal - Mai 2011

## Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €  
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>  
RCS Paris 572 195 550  
Siret 572 195 550 00098  
Code APE 5811Z  
TVA FR 69 572 195 550  
Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart broché à cheval  
« Recueil / Revue des sociétés »  
et un encart jeté  
« Cahiers du Conseil constitutionnel »

# SOMMAIRE

## ÉDITO

La doctrine aboie,  
la Cour de cassation passe...  
par Félix Rome



1276

## DROIT DES AFFAIRES

### Concurrence-Distribution

Déséquilibre significatif: coopération commerciale, *Com.* 27 avr. 2011

### Contrat d'affaires

Sous-traitance mobilière internationale: loi de police, *Com.* 27 avr. 2011

### Entreprise en difficulté

Résolution du plan: avis du ministère public, *Com.* 3 mai 2011

Clarification de la sauvegarde: inconstitutionnalité

Créance postérieure: fait générateur en cas de levée d'option, *Com.* 3 mai 2011

### Fonds de commerce et commerçants

Agent commercial: qualification au regard du pouvoir de négociation, *Com.* 27 avr. 2011

1280

## DROIT CIVIL

### Contrat-Responsabilité-Assurance

Poursuite du voyage impossible: responsabilité de la SNCF, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 28 avr. 2011

Vente de voyage: modification des conditions de transport, *TI Martigues*, 14 déc. 2010

Assurance: obligation d'information de l'assureur sur la prescription, *Civ. 2<sup>e</sup>*, 28 avr. 2011

Préjudice économique: invalidité de la victime par ricochet, *Civ. 2<sup>e</sup>*, 28 avr. 2011

Subrogation: opposabilité de la clause de conciliation préalable, *Civ. 3<sup>e</sup>*, 28 avr. 2011

1282

## DROIT IMMOBILIER

### Agent immobilier

Agent commercial: activité d'intermédiaire immobilier, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 28 avr. 2011

Collaborateur non salarié d'agent immobilier: statut, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 28 avr. 2011

### Construction-Urbanisme

Obligation d'information du constructeur: charge de la preuve, *Civ. 3<sup>e</sup>*, 28 avr. 2011

1283

## DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

### Droit européen

Citoyenneté européenne: limites à la libre circulation, *CJUE* 5 mai 2011

1283

## DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

### Droit pénal

Séjour irrégulier: pas de peine d'emprisonnement, *CJUE* 28 avr. 2011

### Presse et communication

Atteinte à la présomption d'innocence: qualité de victime, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 28 avr. 2011

Apologie de crime de guerre: partie civile des associations, *Crim.* 27 avr. 2011

### Procédure pénale

Sursis et mise à l'épreuve: expiration du délai d'épreuve, *Crim.* 28 avr. 2011

Refus de permis de visite: compétence judiciaire, *CE* 15 avr. 2011

Sursis simple: cas de révocation, *Crim.* 28 avr. 2011

1286

## DROIT PUBLIC

### Droit administratif

Simplification et amélioration du droit: constitutionnalité

### Environnement

Le Sénat s'attaque au risque de submersion marine

### Santé publique

Haute Autorité de la santé: conflit d'intérêts, *CE* 27 avr. 2011

Interdiction des phtalates et parabènes

1288

## DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

### Droit du travail

Liberté d'expression du salarié: cas du sportif professionnel, *Soc.* 28 avr. 2011

Sanction emportant modification du contrat de travail: information, *Soc.* 28 avr. 2011

Retrogradation transformée en licenciement: délai de prescription, *Soc.* 28 avr. 2011

Période d'essai: décompte en jours calendaires, *Soc.* 28 avr. 2011

Visite de reprise: l'employeur doit convoquer le salarié, *Soc.* 28 avr. 2011

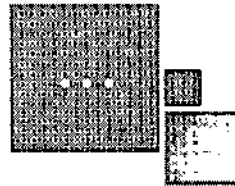
Résiliation judiciaire du contrat: indemnité de préavis, *Soc.* 28 avr. 2011

1290

## PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

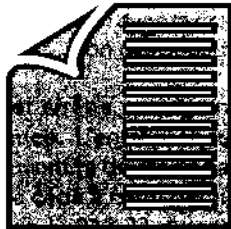
### Procédure civile

Avocat: convention d'honoraires et aide juridictionnelle, *Civ. 2<sup>e</sup>*, 28 avr. 2011



## POINT DE VUE

1291 Mesures conservatoires et ordonnance d'injonction de payer : une union attendue !  
par Ludovic Lauvergnot



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES



### CHRONIQUES

1293 Contrefaçon et conflits de lois : quelques remarques sur la liste des conventions internationales censées primer le règlement Rome II  
par Tristan Azzi et Edouard Treppoz

1299 L'avocate handicapée au palais (ou les affres de l'accessibilité des prétoires)  
par Augustin Boujeka

### PANORAMA

1306 Exécution des peines mars 2010 - mars 2011  
par Jean-Paul Céré, Martine Herzog-Evans et Eric Péchillon

### NOTES

1314 Point de départ de la prescription de l'action en nullité d'une convention réglementée et motivation des revirements de jurisprudence,  
note sous Com. 8 févr. 2011  
par Nicolas Molfessis et Julie Klein

1321 La Cour de cassation révèle sa nouvelle jurisprudence en matière de prescription de l'action en nullité des conventions réglementées dissimulées,  
note sous Com. 8 févr. 2011  
par Franck Marmoz

1325 Citoyenneté européenne : la Cour de justice apporte une nouvelle pierre à son édifice,  
note sous CJUE 8 mars 2011  
par Sabine Corneloup

1328 Le vendeur d'un immeuble, qualifié de maître d'œuvre « de fait », est assimilé à un professionnel,  
note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 9 févr. 2011  
par Jean-Patrice Storck

1332 La non-conformité à l'article 6, § 1, de la Convention EDH du régime transitoire applicable aux visites et saisies effectuées en matière de concurrence,  
note sous CEDH 21 déc. 2010  
par Haritini Matsopoulou



## ENTRETIEN

1336 Jean-Marc Sauvé - Qu'est-ce qu'un bon juge européen ?

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) soit à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), soit à Inès Gallmeister (i.gallmeister@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes : pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas page comprises) ; pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ; pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).